

DÉPARTEMENT DU GERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 5 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le CINQ AOUT à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 31 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

EXCUSES : M. Jean DELIX, M. Frédéric SOULES, Mme Agnès VERSTRAETE.

ABSENTS: Mme Josianne DELTEIL, M. Michel TOURON.

SECRETAIRE : Mme Audrey PEQUIGNOT

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **huit**

- présents : **dix**

- votants : **douze** (M. Frédéric SOULES a donné pouvoir à Sandrine BOUSSES, Mme Agnès VERSTRAETE à Cédric WIECZOREK)

Participation aux frais de scolarité des écoles publiques de l'Isle-Jourdain

Délibération n°2022-067 Acceptant la contribution aux charges de fonctionnement des écoles publiques de l'Isle-Jourdain

Vote : OUI à l'unanimité (12 voix)

Madame le Maire informe le conseil municipal du fait que la commune de l'Isle-Jourdain accueille un élève Monferranais en classe Ulis. A ce titre, la commune de Monferran-Savès est tenue de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de L'Isle-Jourdain. Le montant demandé est de 739€.

Le conseil municipal,

après avoir écouté l'exposé de madame le Maire ;

après en avoir délibéré, **approuve** la contribution de 739€ aux charges de fonctionnement des écoles publiques de l'Isle-Jourdain.

Fait et délibéré le 5 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT



Le maire,

Maryelle VIDAL

